

Comité de Direction  
case postale 24  
1268 Begnins  
Tél. 078 888 20 18  
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013  
AU FOYER DE LA GRANDE SALLE DE COINSINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h05. Il salue l'assemblée ainsi que le public et les remercie pour leur présence.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Communications du bureau.
3. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013.
4. Assermentation.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Election d'un Président.
7. Préavis du Comité de Direction pour le budget 2014 – préavis N° 006/2013.
8. Election de deux scrutateurs/trices suppléants et création d'une commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal.
9. Motion « réduction du nombre de membres constituant le CoDir article 17 des statuts ».
10. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 20 présents, 5 excusés et 1 absent.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

**Point 2**                    **Communications du bureau**

Pièce 072 Le Président a reçu, en date du 12 septembre 2013, un courriel de Madame Ariane Salero. Celle-ci annonce sa démission du Conseil Communal de Bassins et de fait, du Conseil Intercommunal de l'AISE.

Pièce 073 Le Président a reçu, en date du 10 septembre 2013, un courrier de la Municipalité de Bassins dont il donne lecture. Ce courrier annonce que le Municipal délégué est Monsieur Laurent Vukasovic. La Commune de Bassins pense qu'il est impossible de procéder à une assermentation car les dates des séances de CoDir ne peuvent pas être fixées.

Le Président passe au vote suivant : acceptez-vous de ratifier la proposition de la Commune de Bassins selon l'article 10, point N°2? Résultat : unanimité.

Le Président propose à Monsieur Laurent Vukasovic de se faire assermenter en tant que membre du Comité de Direction.

Monsieur Laurent Vukasovic annonce qu'il a participé à diverses rencontres avec le CoDir. Cependant, aucun consensus n'a encore pu être trouvé pour fixer des séances. Monsieur Vukasovic ne souhaite pas être assermenté ce soir car il ne pourra pas assumer cette tâche et il demande le report de ce point.

Monsieur Serge Beck rappelle que lorsque l'on est élu Municipal ou que l'on se porte candidat, on sait que l'on devra consacrer au minimum une demi-journée par semaine sur les jours ouvrables. Le rythme du CoDir fonctionnait jusqu'à présent très bien selon l'horaire établi et le dixième membre ne peut pas demander à neuf autres membres de changer leur rythme. Bien entendu, le CoDir doit trouver une solution mais il est indispensable de maintenir l'assermentation de Monsieur Laurent Vukasovic et ainsi retrouver un CoDir complet.

Monsieur Laurent Vukasovic rappelle qu'un autre membre du CoDir se trouve dans la même situation et n'a plus de disponibilité en journée.

Monsieur Alexandre Rastello pense que Monsieur Laurent Vukasovic a été évincé volontairement du CoDir afin de l'empêcher de prendre une décision quant à l'élection du nouveau Président. Il trouve l'élection du Président prématurée.

Monsieur Philippe Menoud répond que cette intervention est fautive, le CoDir siégeait à neuf membres lorsqu'il a pris la décision unanime d'élire un nouveau Président.

Pièce 074 Le Président a reçu, en date du 23 septembre 2013, un courrier de la Municipalité de Bassins dont il donne lecture. Ce courrier demande la modification de l'ordre du jour comme suit : retirer le point 6.

Le Président rappelle que, malgré l'article 20 du règlement, cité dans ce courrier, l'élection du Président du CoDir est du ressort Conseil Intercommunal et ce vote est le seul valable.

Monsieur Luc Mouthon pense qu'il est regrettable que Monsieur Laurent Vukasovic refuse d'être assermenté car il est important que les dix membres puissent avoir la chance d'être élu comme Président du CoDir.

Monsieur Serge Beck annonce que le CoDir était majoritaire lorsqu'il a voté afin de proposer un Président au Conseil Intercommunal. Monsieur Beck propose au Conseil Intercommunal de procéder à l'élection du Président ce soir. Cependant, deux membres peuvent être présentés mais un seul Président sera élu par vote à bulletin secret.

Monsieur Charles Rolaz demande à Monsieur Laurent Vukasovic si celui-ci souhaitait reprendre la Présidence du CoDir ? Dans ce cas, il y aurait en effet un problème et, dans le cas contraire, le Conseil Intercommunal peut voter ce soir.

Monsieur Laurent Vukasovic ne souhaite pas reprendre la Présidence du CoDir. Cependant, il rappelle qu'un membre manquait au CoDir lorsque celui-ci a choisi de proposer Madame Claudine Vanat-Gachet au poste de Présidente. Celle-ci ayant été élue à 5 voix contre 4, une voix supplémentaire aurait pu changer totalement le résultat du vote du CoDir.

Le Président passe au vote suivant : acceptez-vous de supprimer le point 6 de l'ordre du jour? Résultat : 18 non et 2 abstentions.

**Point 3 Pièce 075 Approbation du procès-verbal du 24 juin 2013**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 4 Assermentation de Monsieur Laurent Vukasovic de la Commune de Bassins.**

Monsieur Laurent Vukasovic refuse son assermentation.

**Point 5 Communications du Comité de Direction**

**1. Séances de parents d'élèves par Madame Chantal Landeiro.**

Le CoDir a participé cette année à deux séances de parents d'élèves qui ont eu lieu à l'Esplanade les 9 et 18 septembre 2013. Chaque Dicastère était représenté afin de pouvoir donner des réponses précises aux parents.

**2. Transports par Madame Anne Stiefel**

Malgré quelques petits problèmes durant la première semaine, l'organisation des transports est à présent terminée pour l'année scolaire 2013-2014.

**3 Cantine de Vich par Madame Muriel Rosselet**

Madame Muriel Rosselet rappelle que le 4 février 2013, trois classes supplémentaires auraient dû être ajoutées à la demande de la Direction. Le CoDir ne souhaitant pas ajouter d'éléments modulaires, a demandé à la Direction d'utiliser les locaux existants. Ainsi, les élèves de 8H ont été déplacés à Vich.

L'introduction d'HarmoS s'avère difficile en particulier pour la gestion des élèves primaires. Le CoDir a proposé de prendre en charge la cantine

de Vich afin de proposer à tous les parents d'élèves primaires le même tarif pour la cantine. En effet, la cantine de Vich a choisi de gérer sa cantine seule et propose des repas à CHF 12.00 alors que les repas servis aux élèves de l'Esplanade sont facturés CHF 6.50. La réaction des parents a été très forte et le CoDir a proposé d'aider la commune de Vich durant cette phase transitoire.

Un groupe de travail a été créé afin d'étudier la possibilité d'harmoniser toutes les cantines des communes membres de notre Association.

#### **4. Phase de transition au niveau des bâtiments par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.**

Il faut savoir que les éléments modulaires installés à Begnins ne sont pas la propriété de la commune de Begnins ceux-ci étant loués par l'AISE. L'ancien bâtiment scolaire de Begnins est utilisé par l'administration et il y a toujours des bâtiments primaires où sont scolarisés des élèves secondaires et inversement.

La Direction ayant actuellement l'entière responsabilité de l'enclassement, les statuts devront être révisés en tenant compte de cette problématique.

### **Point 6**

#### **Election d'un/e Président/e**

Le CoDir propose au poste de Présidente Madame Claudine Vanat-Gachet.

Monsieur Alexandre Rastello propose Madame Caroline Pralong.

Madame Antonella Salamin souhaiterait que le/la Président/e élu(e) soit délégué (e) d'une petite Commune.

Mesdames Claudine Vanat-Gachet et Caroline Pralong acceptent d'être candidates lors de cette élection.

#### **Le Président passe au premier tour du vote à bulletin secret :**

#### **Résultat :**

Bulletins délivrés: 20

Bulletins rentrés: 20

Bulletins valables: 20

Majorité absolue: 11

Obtiennent des voix:

- Madame Claudine Vanat-Gachet : 10 voix.
- Madame Caroline Pralong : 9 voix.
  
- 1 bulletin blanc
  
- 0 bulletins nuls

Il est dès lors nécessaire de procéder à un second tour :

**Le Président passe au second tour du vote à bulletin secret :**

**Résultat :**

Bulletins délivrés: 20

Bulletins rentrés: 20

Bulletins valables: 20

Majorité absolue: 11

**Est élue: Madame Caroline Pralong : 11 voix**

- Obtient des voix Madame Claudine Vanat-Gachet : 9 voix.
- 0 bulletins blancs et nuls.

Madame Caroline Pralong devient Présidente dès ce jour sous les applaudissements de l'assemblée. Elle remercie l'assemblée pour sa confiance.

**Point 7 Préavis du Comité de Direction pour le budget 2014 - Préavis n° 006/2013.**

Pièce 076 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 006/2013.  
Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour l'année 2014 tel que présenté.

Pièce 085 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 006/2013 par Madame Angélique Schær,  
qui propose d'accepter le préavis tel qu'amendé tenant compte des motifs exposés dans son rapport et ayant pour conséquence une adaptation financière.

**Amendements :**

1. *Diminuer les frais de location des portakabins de CHF 120'600.00 à CHF 60'300.00 (520.3163.00).*
2. *Augmenter la participation restaurant scolaire de CHF 54'000.00 (500.4339.00).*
3. *Ne plus doter « Fonds de réserve pour renouvellement mobilier de l'Esplanade » de CHF 100'000.00 par année dès l'exercice 2014 (500.3801.00).*
4. *Supprimer les postes budgétaires liés aux acquisitions de mobiliers panifiées aux postes 510.3112.00 (CHF 26'000.00) et 520.3112.00 (CHF 10'000.00).*

**Questions/remarques sur le point N° 1 :**

Monsieur Jean-Jacques Nicolet précise que l'ancien collègue possède des classes qui ne sont plus payées à la commune de Begnins car dans ces classes on trouve les locaux du secrétariat et de la Direction de l'Esplanade.

Les éléments modulaires sont loués par l'AISE et ne sont pas la propriété de la commune de Begnins.

Monsieur Michel Peytregnet pense que cet amendement est inadmissible car une location ne peut pas être considérée comme un amortissement.

Monsieur Serge Beck demande à la Commission de gestion des finances s'ils savent pourquoi la moitié de l'amortissement reste à la charge des communes ?

La réponse est la suivante : la moitié de l'amortissement est à la charge des communes car celles-ci restent propriétaires des bâtiments en fin de période d'utilisation. La commune de Begnins ne sera pas propriétaire des éléments modulaires quand ceux-ci auront été démontés. Monsieur Serge Beck déplore que les communes n'aient pas réussi à construire les bâtiments nécessaires mais il ne faut pas aller trop vite afin de ne pas faire d'erreurs.

Madame Anne Stiefel fait remarquer que la commune de Begnins est propriétaire de l'ancienne école qui comprend quatre salles de classe et que les élèves de 7H auraient pu être transférés dans l'ancienne école.

Monsieur Laurent Vukasovic annonce que la commission de gestion et des finances a constaté des traitements différents entre les communes membres de l'Association. Il n'y a pas d'unité de traitement actuellement et la Commission de gestion et des finances souhaitait éviter de créer un précédent et ainsi uniformiser le traitement des communes.

Monsieur Serge Beck pense qu'il est impossible de traiter de la même manière les éléments modulaires et les bâtiments scolaires. Cette année il est nécessaire de se serrer les coudes pour aller de l'avant, cet amendement n'est pas recevable.

#### Questions/remarques sur le point 2.

Madame Claudine Vanat-Gachet explique l'état actuel de la gestion des cantines de Vich et de Begnins.

Monsieur Serge Beck demande à qui sera facturée cette augmentation de recette ? Aux communes ou aux parents ?

Monsieur Laurent Vukasovic répond que la commission de gestion et des finances ne précise pas d'où doit provenir cette recette.

Monsieur Luc Mouthon souligne la qualité du travail fourni par la commission de gestion et des finances. Il soutient la proposition du CoDir concernant le soutien de la commune de Vich et trouve que cet amendement n'a, dès lors, plus lieu d'être.

#### Questions/remarques sur les points 3 et 4.

Le Président rappelle que prélever de l'argent dans le fonds de réserve doit faire l'objet d'un préavis.

Monsieur Michel Peytregnet estime que l'économie réalisée en n'alimentant plus les fonds de réserve est une erreur car ces fonds servent à financer l'achat de nouvelles infrastructures et dans quelques années, l'AISE aura besoin de cet argent.

Monsieur Serge Beck rappelle que de l'argent a été prélevé dans ce fond de réserve pour financer des études d'architecture. Il propose au CoDir de donner une nouvelle dénomination à ce fond de réserve. En ce qui concerne la suppression de l'alimentation du fonds de mobilier, cela est une erreur car de nouvelles constructions vont bientôt voir le jour et du mobilier devra être acheté par l'AISE. Monsieur Serge Beck souhaite que cet amendement soit refusé.

Le Président procède à la lecture du budget.

#### Questions/remarques

Monsieur Alexandre Rastello demande des détails sur l'augmentation du compte : 520.3141.01.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond qu'il y a un terrassement non négligeable et qu'il a aussi été pris en compte la remise en état du terrain après le démontage des éléments modulaires.

***Le président passe au vote les amendements proposés par la commission de gestion:***

#### **Amendement N° 1**

***Diminuer les frais de location des portakabins de CHF 120'600.00 à CHF 60'300.00 (520.3163.00).***

12 non, 2 oui et 5 abstentions.

#### **Amendement N° 2**

***Augmenter la participation restaurant scolaire de CHF 54'000.00 (500.4339.00).***

Résultat du vote : 14 non, 2 oui et 3 abstentions.

#### **Amendement N° 3 & 4**

***3. Ne plus doter « Fonds de réserve pour renouvellement mobilier de l'Esplanade » de CHF 100'000.00 par année dès l'exercice 2014 (500.3801.00).***

Résultat du vote : 12 oui, 4 non et 3 abstentions.

4. *Supprimer les postes budgétaires liés aux acquisitions de mobiliers panifiées aux postes 510.3112.00 (CHF 26'000.00) et 520.3112.00 (CHF 10'000.00).*

Résultat du vote : 8 oui et 11 non.

### **Le Président passe ensuite au vote du préavis.**

#### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir n°006/2013 du 23 septembre 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis du Comité de Direction tel qu'amendé et ainsi *ne plus doter* « *Fonds de réserve pour renouvellement mobilier de l'Esplanade* » de CHF 100'000.00 par année pour l'exercice 2014 (500.3801.00).**

#### **Point 8**

**Election de deux scrutateurs/trices suppléants et création d'une commission de révision du règlement du Conseil Intercommunal.**

Madame Deborah Cartier et Monsieur Patrick Siegenthaler sont élus à l'unanimité en tant que scrutateur et scrutatrices suppléants.

#### **Révision du règlement du Conseil Intercommunal.**

Une commission de 3 membres et 2 suppléants est créée :

#### **Membres:**

- Madame Anne-Catherine Crisinel-Merz se propose, elle est élue à l'unanimité.
- Monsieur Luc Mouthon se propose, il est élu à l'unanimité.
- Monsieur Jacques Mugnier est proposé par le Président, il accepte et est élu à l'unanimité.

#### **Suppléants:**

- Madame Deborah Cartier se propose, elle est élue à l'unanimité.
- Madame Josée Leupin se propose, elle est élue à l'unanimité.

#### **Point 9**

**Motion « réduction du nombre de membres constituant le CoDir article 17 des statuts ».**

Pièce 086 Le Président a reçu, en date du 23 septembre 2013, un courrier de la Municipalité de Bassins dont il donne lecture. Ce courrier est une motion qui demande de réduire le nombre de membres au CoDir, défini à l'article 17 des statuts, en passant de :

**9 membres et 1 Président à 4 membres et 1 Président**



La remise de la motion a été faite par écrit au Président, elle est donc recevable. Le Président a proposé de porter cette motion à l'ordre du jour au point 9: Motion « réduction du nombre de membres constituant le CoDir article 17 des statuts ».

#### Questions/remarques

Monsieur Laurent Vukasovic rappelle que cette motion n'a pas pour but de créer un blocage mais de trouver une solution afin de faire évoluer la situation.

Monsieur Alexandre Rastello annonce que d'autres associations fonctionnent avec un nombre de membres réduit et cela permettrait au CoDir de se recentrer sur son travail.

Madame Chantal Landeiro rappelle que le CoDir de l'AISE a mis en place des dicastères très importants avec une grande charge de travail ce qui n'est pas le cas dans toutes les autres associations.

Monsieur Jean-Jacques Nicolet rappelle que d'autres associations de la région ont un Directeur à plein temps afin d'effectuer le travail.

Le Président a pris conscience de l'énorme travail fourni par le CoDir de l'AISE. Il faut garder à l'esprit que les communes non représentées estimeront toujours ne pas avoir été entendues, cela a pu être constaté dans d'autres associations.

Monsieur Stéphane Gabriel ne pense pas que la réduction du nombre de membres serait judicieuse car le travail du CoDir est conséquent.

Madame Josée Leupin propose de faire sous-traiter certaines tâches.

Madame Anne Stiefel répond que des relations sont nécessaires avec la Direction de l'Esplanade et il n'est dès lors pas envisageable de sous-traiter le travail.

Monsieur Laurent Vukasovic rappelle que cette motion a pour but de permettre au CoDir de revoir sa manière de fonctionner.

Monsieur Serge Beck pense que ce n'est pas le moment de laisser tomber des communes. L'école représente une très grosse part du budget de chaque commune et il est important que toutes les communes restent impliquées jusqu'à ce qu'une nouvelle organisation ait été trouvée.

Monsieur Charles Rolaz propose au CoDir de faire sa propre analyse afin de pouvoir améliorer le mode de fonctionnement du groupe. L'éducation est un point très important pour les citoyens.

Madame Caroline Pralong atteste qu'il y a un travail énorme à fournir et l'un des défis principal du CoDir et de réunifier ses membres. Une étude pourrait éventuellement être effectuée afin de réduire les coûts des vacations

en déléguant certaines tâches à des spécialistes. Cependant, cette motion n'a pas été discutée au sein du CoDir et cette proposition est prématurée.

Madame Anne Stiefel rappelle que la mission de l'AISE a été accomplie car, malgré quelques dysfonctionnements, tous les enfants ont une classe, un repas et des transports afin de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

Madame Chantal Landeiro demande aux membres du Conseil Intercommunal de la tolérance et du temps afin de prouver que le CoDir peut arriver à travailler correctement.

**Le Président passe au vote suivant :**

Qui accepte la prise en considération de la motion de la commune de Bassins ?

Résultat du vote : 15 non, 2 oui et 2 abstentions. La motion n'est dès lors pas prise en considération et classée.

**Point 10**

**Divers et propositions individuelles**

Madame Muriel Rosselet annonce que le Dicastère UAPE recherche des surveillants pour les devoirs surveillés.

Le Président annonce que Monsieur Jean-Pierre Deriaz, Préfet a convoqué le CoDir pour une séance à la fin du mois d'octobre afin d'envisager un coaching et parler de l'avenir de l'AISE.

La commune de Begnins va restituer à l'AISE la somme de CHF 170'000.00 qui avait été versée par l'AISE pour le crédit d'étude du bâtiment N°1 à Begnins dont la construction est assumée par la commune seule.

Madame Deborah Cartier, Vice-Syndic de Coinsins, remercie les membres du Conseil Intercommunal pour leur présence ce soir à Coinsins et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 22h30.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht